

NATIONAL CADET HONOURS AND AWARDS

GENERAL

1. This order describes the organization and attribution criteria of national cadet honours and awards.
2. This CATO supplements Queen's Regulations and Orders for the Canadian Cadet Organizations (QR(Cadets)) and takes precedence over elemental cadet dress instructions with respect to the wearing of medals.
3. The National Cadet Honours and Awards is not part of the Canadian Military Honours (Orders, decorations and medals) system.

AUTHORITY

4. This order is promulgated under the authority of the Chief of the Defence Staff.
5. The Director Cadets and Junior Canadian Rangers (D Cdts & JCR) and the Navy League, the Army Cadet League and the Air Cadet League jointly issue this order.

CANADIAN CADET ORGANIZATIONS NATIONAL HONOURS AND AWARDS COMMITTEE

6. The Canadian Cadet Organizations (CCO) National Honours and Awards Committee shall review recommendations for Cadet National Honours and Awards. This committee shall be composed of:
 - a. Chairman: D Cdts & JCR;

DÉCORATIONS ET RÉCOMPENSES NATIONALES DES CADETS

GÉNÉRALITÉS

1. Cette ordonnance décrit l'organisation et les critères d'attribution des décorations et récompenses nationales des cadets.
2. Cette OAIC complète les Ordres et Règlements royaux des Cadets du Canada (OR (Cadets)) et a préséance sur les instructions des éléments sur la tenue des cadets concernant le port des médailles.
3. Les décorations et récompenses nationales des cadets ne font pas partie du système des distinctions honorifiques militaires du Canada (ordres, décorations et médailles).

AUTORITÉ

4. Cette ordonnance est publiée sous l'autorité du Chef d'état-major de la Défense.
5. Le Directeur - Cadets et Rangers juniors canadiens (D Cad & RJC) et la Ligue navale, la Ligue des cadets de l'Armée et la Ligue des cadets de l'Air émettent conjointement cette ordonnance.

COMITÉ DE DÉCORATIONS ET RÉCOMPENSES NATIONALES DES ORGANISATIONS DE CADETS DU CANADA

6. Le Comité de décorations et récompenses nationales des Organisations de Cadets du Canada (OCC) examinera toute recommandation pour les décorations et récompenses nationales des cadets. Ce comité comprendra :
 - a. Président : D Cad & RJC;

b. Secretary: D Cdts 2-2 (Administration);
and

b. Secrétaire : D Cad 2-2 (Administration);
et

c. Members:

c. Membres :

(1) D Cdts & JCR Coord,

(1) D Cad & RJC coord,

(2) D Cdts & JCR 2,

(2) D Cad & RJC 2,

(3) D Cdts & JCR 4,

(3) D Cad & RJC 4,

(4) D Cdts & JCR 6,

(4) D Cad & RJC 6,

(5) D Cdts & JCR 7,

(5) D Cad & RJC 7,

(6) Executive Director of the Navy
League,

(6) Directeur exécutif de la Ligue
navale,

(7) Executive Director of the Army
Cadet League,

(7) Directeur exécutif de la Ligue des
cadets de l'Armée,

(8) Executive Director of the Air
Cadet League, and

(8) Directeur exécutif de la Ligue des
cadets de l'Air, et

(9) D Cdts & JCR CWO/CPO1.

(9) D Cad & RJC Adjuc/PM1.

7. The CCO National Honours and Awards committee is the approving authority for all honours and awards worn on or with the cadet uniform. Consequently, no medal or award shall be worn until appropriate authorization is given.

7. Le Comité de décorations et récompenses nationales des OCC est l'autorité approbatrice pour toutes les décorations et récompenses portées sur ou avec l'uniforme de cadet. Conséquemment, aucune médaille ou récompense ne pourra être portée avant l'obtention de l'autorisation appropriée.

8. See Annex A for the terms of reference for this committee.

8. Voir l'annexe A pour les attributions de ce comité.

NATIONAL CADET HONOURS AND AWARDS

DÉCORATIONS ET RÉCOMPENSES NATIONALES DES CADETS

9. National Cadet Honours and Awards that may be awarded to Sea, Army and Air Cadets are the following:

9. Les décorations et récompenses nationales des cadets qui peuvent être décernées aux cadets de la Marine, de l'Armée ou de l'Air sont les suivantes :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> a. Cadet Award for Bravery, Annex B; b. Cadet Certificate of Commendation, Annex C; c. Lord Strathcona Medal, Annex D; d. Royal Canadian Legion Cadet Medal of Excellence, Annex E; e. Army, Navy and Air Force Veterans in Canada Cadet Medal of Merit, Annex F; and f. The Colonel-Robert-Perron Award, Annex G. <p>10. National Cadet Honours and Awards that may be awarded to Sea Cadets are the following:</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Navy League of Canada Award of Commendation, see the Navy League of Canada documents; b. Navy League of Canada Medal of Excellence, see the Navy League of Canada documents; and c. Sea Cadet Service Medal, see the Navy League of Canada documents. <p>11. National Cadet Honours and Awards that may be awarded to Army Cadets are the following:</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Master Cadet Royal Canadian Army cadets, CATO 47-01; b. The Major-General W.A. Howard Award (responsibility of The Army Cadet League of Canada); | <ul style="list-style-type: none"> a. Médaille de bravoure pour cadets, annexe B; b. Citation pour cadets, annexe C; c. Médaille de Lord Strathcona, annexe D; d. Médaille d'excellence des cadets de la Légion royale canadienne, annexe E; e. Médaille du mérite des cadets des Anciens combattants de l'Armée, de la Marine et des Forces aériennes au Canada, annexe F; et f. Le prix Colonel-Robert-Perron, annexe G. <p>10. Les décorations et récompenses nationales des cadets qui peuvent être décernées aux cadets de la Marine sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Mention élogieuse de la Ligue navale du Canada, voir documents de la Ligue navale du Canada; b. Médaille d'excellence de la Ligue navale du Canada, voir documents de la Ligue navale du Canada; et c. Médaille de service des cadets de la Marine, voir documents de la Ligue navale du Canada. <p>11. Les décorations et récompenses nationales des cadets qui peuvent être décernées aux cadets de l'Armée sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Cadet-maître Cadets royaux de l'Armée canadienne, OAIC 47-01; b. la distinction honorifique du Major-général W.A. Howard (responsabilité de la Ligue des Cadets de l'Armée du Canada) ; |
|--|--|

- | | |
|---|--|
| <p>c. The Lieutenant-General J.W. Quinn Annual Music Award for Excellence (responsibility of The Army Cadet League of Canada) ;</p> <p>d. The Lieutenant-General J.E. Vance Leadership Award (responsibility of The Army Cadet League of Canada);</p> <p>e. The Army Cadet League of Canada Award (Para) (responsibility of The Army Cadet League of Canada);</p> <p>f. The Army Cadet League of Canada Award (Rocky Mountain) (responsibility of The Army Cadet League of Canada);</p> <p>g. The Army Cadet League of Canada Centennial Award (Rocky Mountain) (responsibility of The Army Cadet League of Canada);</p> <p>h. The D.W. Fleck Award (responsibility of The Army Cadet League of Canada);</p> <p>i. The Lieutenant-General C.H. Belzile Trophy for Excellence in largebore shooting (responsibility of The Army Cadet League of Canada); and</p> <p>j. Army Cadet Service Medal, the Army Cadet League of Canada Policy No 13.1.</p> | <p>c. le prix d'excellence annuel en musique du Lieutenant-général J.W. Quinn (responsabilité de la Ligue des Cadets de l'Armée du Canada) ;</p> <p>d. la distinction honorifique de commandement du Lieutenant-général J.E. Vance (responsabilité de la Ligue des Cadets de l'Armée du Canada) ;</p> <p>e. la distinction honorifique de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada (Parachutiste) (responsabilité de la Ligue des Cadets de l'Armée du Canada) ;</p> <p>f. la distinction honorifique de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada (Rocky Mountain) (responsabilité de la Ligue des Cadets de l'Armée du Canada) ;</p> <p>g. la distinction honorifique du Centenaire de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada (Rocky Mountain) (responsabilité de la Ligue des Cadets de l'Armée du Canada) ;</p> <p>h. la distinction honorifique D.W. Fleck (responsabilité de La Ligue des Cadets de l'Armée du Canada) ;</p> <p>i. le trophée du Lieutenant-général C.H. Belzile pour l'excellence au tir de fusil de gros calibre (responsabilité de la Ligue des Cadets de l'Armée du Canada) ; et</p> <p>j. la Médaille de service des cadets de l'Armée, politique No 13.1 de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada.</p> |
|---|--|
12. National Cadet Honours and Awards that may be awarded to Air Cadets are the following:
12. Les décorations et récompenses nationales des cadets qui peuvent être décernées aux cadets de l'Air sont les suivantes :

- a. Air Force Association Medal Royal Canadian Air Cadets, CATO 52-08; and
- b. Air Cadet Service Medal, see the Air Cadet League of Canada documents.

- a. Médaille de l'Association des forces aériennes du Canada Cadets de l'Aviation royale du Canada, OAIC 52-08; et
- b. Médaille de service des cadets de l'Air, voir documents de la Ligue des cadets de l'Air du Canada.

13. The National Cadet Honours and Awards presented to cadets by the Leagues or other organizations remain under their control. The CCO National Honours and Awards committee may request a League or an organization to attribute an honour or an award to a cadet.

13. Les décorations et récompenses nationales des cadets, présentées aux cadets par les Ligues ou autres organisations relèvent de la compétence de celles-ci. Le comité de décorations et récompenses nationales des OCC peut faire une demande auprès d'une Ligue ou d'une organisation afin de faire attribuer une décoration ou une récompense à un cadet.

14. A cadet who transfers to another element shall be permitted to wear on his new elemental uniform any medals and/or ribbons awarded while he was a Sea Cadet, an Army Cadet or an Air Cadet.

14. Un cadet qui transfère à un autre élément pourra porter sur son nouvel uniforme d'élément toutes médailles et/ou rubans décernés alors qu'il était un cadet de la Marine, un cadet de l'Armée ou un cadet de l'Air.

15. A Sea Cadet, an Army Cadet or an Air Cadet who was awarded the Navy League of Canada Award of Commendation and/or the Navy League of Canada Medal of Excellence, as a Navy League Cadet, is authorized to wear this medal and/or ribbons on his Sea Cadet, Army Cadet or Air Cadet uniform.

15. Un cadet de la Marine, un cadet de l'Armée ou un cadet de l'Air à qui la Mention élogieuse de la Ligue navale du Canada et/ou la Médaille d'excellence de la Ligue navale du Canada a été décernée, en tant que cadet de la Ligue navale, est autorisé à porter cette médaille et/ou rubans sur son uniforme de cadet de la Marine, de cadet de l'Armée ou de cadet de l'Air.

16. If cadet transfers to another element, all periods of time spent as a member of Sea Cadets, Army Cadets or Air Cadets may be counted towards the eligibility period of the Cadet Service Medal of any element. However, a cadet may only be awarded one Cadet Service Medal. As soon as a Cadet Service Medal from one element is awarded to a cadet, this medal shall be worn on his uniform no matter what element the cadet transfers to.

16. Si un cadet transfère à un autre élément, toutes périodes de temps en tant que membre des cadets de la Marine, des cadets de l'Armée ou des cadets de l'Air pourront compter envers la période d'éligibilité pour la Médaille de service des cadets de tout élément. Par contre, un cadet ne peut recevoir qu'une seule Médaille de service des cadets. Aussitôt qu'une Médaille de service des cadets d'un élément est décernée à un cadet, cette médaille sera portée sur son uniforme quel que soit l'élément où le cadet transfère.

WEARING OF MEDALS AND RIBBONS

PORT DES MÉDAILLES ET RUBANS

17. National Cadet honours and awards in the

17. Les décorations et récompenses nationales

form of a medal (with or without a ribbon) shall be worn immediately above the right breast pocket. Details on the wearing of medals or ribbons are found in elemental specific Cadet dress instructions.

18. In exceptional circumstances, a cadet may be awarded, as a cadet or a citizen, a Canadian Order, Decoration or Medal (e.g. the Queen's Jubilee Medal). In such a case, the Canadian Order, Decoration or Medal shall be worn immediately above the left breast pocket.

ORDER OF PRECEDENCE

19. The order of precedence of medals/ribbons is:

- a. Cadet Award for Bravery;
- b. Lord Strathcona Medal;
- c. Royal Canadian Legion Cadet Medal of Excellence;
- d. Navy League of Canada Medal of Excellence;
- e. The Major-General W.A. Howard Award;
- f. Air Force Association Medal;
- g. Army, Navy and Air Force Veterans in Canada Cadet Medal of Merit;
- h. Sea Cadet Service Medal;
- i. Army Cadet Service Medal; and

des Cadets présentées sous forme de médaille (avec ou sans ruban) se portent immédiatement au-dessus de la poche de poitrine droite. Les modalités sur le port des médailles ou rubans se trouvent dans les instructions sur la tenue des cadets spécifiques à chaque élément.

18. Dans des circonstances exceptionnelles, un cadet peut recevoir, en tant que cadet ou citoyen, un Ordre, Décoration ou Médaille du Canada (p. ex. la Médaille du Jubilé de la Reine). Dans un tel cas, l'Ordre, Décoration ou Médaille du Canada se porte immédiatement au-dessus de la poche de poitrine gauche.

ORDRE DE PRÉSÉANCE

19. L'ordre de préséance des médailles/rubans est :

- a. Médaille de bravoure pour cadets;
- b. Médaille de Lord Strathcona;
- c. Médaille d'excellence des cadets la Légion royale canadienne;
- d. Médaille d'excellence de la Ligue navale du Canada;
- e. la distinction honorifique du major-général W.A. Howard;
- f. Médaille de l'Association des forces aériennes;
- g. Médaille du mérite des cadets des Anciens combattants de l'Armée, de la Marine et des Forces aériennes au Canada;
- h. Médaille de service des cadets de la Marine;
- i. Médaille de service des cadets de l'Armée; et

j. Air Cadet Service Medal.

j. Médaille de service des cadets de l'Air.

OPI: D Cdts & JCR 2
Date: Sep 14
Amendment: Ch 2/14

BPR : D Cad & RJC 2
Date : sept 14
Modificatif : Mod 2/14

CADET AWARD FOR BRAVERY

MÉDAILLE DE BRAVOURE POUR CADETS

GENERAL

1. The Cadet Award of Bravery may be awarded to a cadet who performs an outstanding deed of valour involving risk of life in attempting to save the life or property of others.

GÉNÉRALITÉS

1. La Médaille de bravoure pour cadets peut être décernée à un cadet qui accomplit un acte de bravoure exceptionnel, au mépris de sa propre vie, en tentant de sauver la vie ou les biens d'autrui.

DESCRIPTION

2. This decoration consists of a circular silver medallion with ribbon. On the obverse, in relief, the heads and shoulders of three cadets, one from each of the three elements, and below the words: FOR BRAVERY – POUR BRAVOURE. The ribbon, 1.5 inches wide (3.8 cm), is light blue in the centre and is bordered on both sides by a vertical red stripe and then a vertical navy blue stripe.

DESCRIPTION

2. Cette décoration comprend un médaillon circulaire argenté avec ruban. À l'avant du médaillon, en relief, la tête et les épaules de trois cadets, un de chacun des trois éléments, dessous l'inscription : FOR BRAVERY – POUR BRAVOURE. Le ruban, 1.5 pouces de largeur (3.8 cm), est bleu pâle au centre. De chaque côté du bleu pâle, une rayure verticale rouge et ensuite une rayure bleu-marine.

3. A metal bar at the top of the ribbon reads CANADA and a second metal bar at the bottom of the ribbon, to which the medallion is joined, reads CADET.

3. Une barrette en métal gravée CANADA s'attache au bout supérieur du ruban. Une deuxième barrette, à laquelle se joint le médaillon et qui est gravée CADET, s'attache à la partie inférieure du ruban.

4. The navy blue represents the affiliation between the Royal Canadian Sea Cadets and the Royal Canadian Navy, the red is for the affiliation between the Royal Canadian Army Cadets and the Canadian Army and the light blue is for the affiliation between the Royal Canadian Air Cadets and the Royal Canadian Air Force.

4. Le bleu marine représente l'affiliation entre les Cadets de la Marine royale canadienne et la Marine royale canadienne, le rouge l'affiliation entre les Cadets royaux de l'Armée canadienne et l'Armée canadienne et le bleu pâle l'affiliation entre les Cadets de l'Aviation royale du Canada et l'Aviation royale du Canada.

5. The Cadet Award for Bravery is presented with an accompanying certificate.

5. La Médaille de bravoure pour cadets est présentée avec un certificat.

6. For cadets who have received this medal and wish to have it court mounted, a request for extra ribbon free of charge can be sent to:

6. Pour les récipiendaires ayant reçu cette médaille et qui désirent la faire monter, une demande de ruban supplémentaire sans frais peut être envoyée à l'adresse suivante:

Chief Reserves and Cadets
National Defence Headquarters
101 Colonel By Drive
Ottawa, ON K1A 0K2

Chef - Réserves et Cadets
Quartier général de la Défense nationale
101, promenade Colonel By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

TERMS OF REFERENCE

7. Awarding of the Cadet Award of Bravery is governed by the following terms:
- a. the Cadet Corps Commanding Officer (CO) is the nominating authority for awarding of the Cadet Award of Bravery and he/she shall obtain the concurrence of the local sponsoring committee and provincial League;
 - b. the recommendation, together with the League and sponsoring committee concurrence, shall be forwarded through RCSUs for onward transmission to D Cds & JCR; and
 - c. the approving authority is the National Cadet Honours and Awards Committee.

NOTIFICATION OF AWARD

8. Notification that a cadet has been awarded the Cadet Award of Bravery shall be sent to the applicable Regional Cadet Support Unit (RCSU) who shall notify the CO of the cadet corps.
9. The RCSU shall issue a press release explaining the circumstances surrounding the act for which the medal is awarded.

ATTRIBUTION

7. Les conditions suivantes régissent l'octroi de la Médaille de bravoure pour cadets:
- a. le commandant (cmdt) du corps est celui qui propose l'attribution de la Médaille de bravoure pour cadets et il/elle obtiendra l'accord du comité répondant et du niveau provincial de la ligue concernée;
 - b. la recommandation, avec l'accord de la Ligue et le comité répondant, sera acheminée par l'entremise des URSC au D Cad & JCR; et
 - c. le Comité de décorations et récompenses nationales des cadets est l'autorité approbatrice.

AVIS DE L'OCTROI DE LA MÉDAILLE

8. L'avis indiquant qu'un cadet a reçu la Médaille de bravoure pour cadets sera envoyé à l'Unité Régionale de Soutien aux Cadets (URSC) concerné qui avisera le cmdt du corps de cadets.
9. L'URSC publiera un communiqué de presse expliquant les circonstances entourant l'acte pour lequel la médaille est décernée.

CADET CERTIFICATE OF COMMENDATION

GENERAL

1. The Cadet Certificate of Commendation may be awarded to a cadet for outstanding deeds in attempting to save the life or property of another person.

DESCRIPTION

2. A cadet who is awarded the Cadet Certificate of Commendation will receive a certificate and a pin. The certificate will show the cadet's name, include an appropriate citation and be signed by the D Cds & JCR. The pin is a silver bar with one maple leaf and shall be worn on the cadet uniform in accordance with the current elemental dress instructions.

TERMS OF REFERENCE

3. Awarding of the Cadet Certificate of Commendation is governed by the following terms:

- a. a recommendation that a cadet be awarded the Cadet Certificate of Commendation shall be initiated by the Commanding Officer (CO) of the Cadet Corps, who shall obtain the concurrence of the provincial League and local sponsoring committee;
- b. the recommendation, together with the League and sponsoring committee concurrence, shall be forwarded through RCSUs for onward transmission to D Cds & JCR; and
- c. the approving authority is the National Cadet Honours and Awards Committee.

CITATION POUR CADETS

GÉNÉRALITÉS

1. La Citation pour cadets peut être décernée à un cadet pour avoir accompli un acte de bravoure en tentant de sauver la vie ou les biens d'une autre personne.

DESCRIPTION

2. Un cadet qui reçoit la Citation pour cadets recevra un certificat et une épinglette. Le certificat indiquera le nom du cadet ainsi qu'un texte approprié, signé de la main du D Cad & RJC. L'épinglette est une barrette de couleur argent avec une feuille d'érable et se porte sur l'uniforme du cadet en conformité avec les instructions sur la tenue des éléments.

ATTRIBUTION

3. Les conditions suivantes régissent l'attribution de la Citation pour cadets:

- a. une recommandation à l'effet qu'un cadet reçoive une citation, doit être fait par le Commandant (cmdt) du corps de cadets qui doit obtenir l'approbation du niveau provincial de la Ligue concernée et du comité répondant;
- b. la recommandation, avec l'accord de la Ligue et du comité répondant, sera acheminée, par l'entremise des URSC au D Cad & RJC; et
- c. le Comité de décorations et récompenses nationales des cadets est l'autorité approbatrice.

NOTIFICATION OF AWARD

4. Notification that a cadet has been awarded the Cadet Certificate of Commendation shall be sent by D Cds & JCR to the applicable Regional Cadet Support Unit (RCSU) who shall notify the CO of the cadet corps while providing advice on the award presentation procedures.

5. The RCSU will publish the name of the recipient in routine orders and shall issue a press release explaining the circumstances surrounding the act for which the certificate is awarded.

AVIS DE L'OCTROI D'UNE RÉCOMPENSE

4. L'avis indiquant qu'un cadet a reçu la Citation pour cadets sera envoyé par le D Cad & RJC à l'Unité Régionale de Soutien aux Cadets (URSC) concernée qui avisera le cmdt du corps de cadets et lui donnera des directives appropriées concernant la présentation de la décoration.

5. L'URSC publiera le nom du récipiendaire dans les ordres courants et publiera un communiqué de presse expliquant les circonstances entourant l'acte pour lequel le certificat est décerné.

LORD STRATHCONA MEDAL

GENERAL

1. The Lord Strathcona Trust Fund Medal, most commonly referred to as the Lord Strathcona Medal is the highest award, which can be bestowed upon a cadet in recognition of exemplary performance in physical and military training.
2. Lord Strathcona's objectives in establishing his endowment were to:
 - a. encourage the improvement of the physical and intellectual capabilities of cadets; and
 - b. foster patriotism in cadets through the acquisition of a good knowledge of military matters.
3. The medal, the Certificate of Merit and the lapel pin are awarded by the Lord Strathcona Trust.

DESCRIPTION

4. This decoration consists of a circular copper medallion with ribbon. On the obverse, in relief, is the effigy of Lord Strathcona, below the motto AGMINA DUCENS. On the reverse, the inscription "Strathcona Trust - Cadets of Canada" along the edge and "Honneur au mérite" at the centre. The ribbon, 1.25 inches wide (3.2 cm), has three vertical burgundy stripes separated by two vertical green stripes. This medal is presented with an undress ribbon.

TERMS OF REFERENCE

5. Awarding of the Lord Strathcona Medal is governed by the following terms:

MÉDAILLE DE LORD STRATHCONA

GÉNÉRALITÉS

1. La Médaille de la Fondation de Lord Strathcona, mieux connue sous le nom Médaille Strathcona, est la plus haute récompense qui peut être accordée à un cadet en reconnaissance pour un rendement remarquable en matière d'instruction physique et militaire.
2. Lord Strathcona visait deux buts en créant la fondation :
 - a. encourager l'amélioration des aptitudes physiques et intellectuelles des cadets; et
 - b. promouvoir le patriotisme chez les cadets, en acquérant une bonne connaissance des sujets militaires.
3. La médaille, le certificat de mérite et l'épinglette sont accordés par la Fondation de Lord Strathcona.

DESCRIPTION

4. Cette décoration comprend un médaillon circulaire en cuivre avec ruban. À l'avant du médaillon, en relief, l'effigie du Lord Strathcona, sous la devise AGMINA DUCENS. Au revers, l'inscription "Strathcona Trust - Cadets du Canada" sur le bord et "Honneur au mérite" au centre. Le ruban, 1.25 pouces de largeur (3.2 cm), comprend trois barres verticales de couleur bourgogne séparées par deux barres verticales vertes. Cette médaille est présentée avec un ruban.

ATTRIBUTION

5. Les conditions suivantes régissent l'octroi de la Médaille Strathcona:

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">a. each cadet corps/sqn may award one medal in each training year;b. the corps/sqn CO is the nominating authority and should seek the active participation of the unit sponsor in the selection process;c. the approving authority is the Lord Strathcona Trust Provincial Committee;d. the medal shall be awarded to the most deserving cadet and not exclusively to the most senior or most popular cadet but based solely on the availability of a worthy candidate;e. the awarding of this medal is not mandatory; andf. an individual may only be awarded the medal once. | <ul style="list-style-type: none">a. chaque corps/escadron de cadets peut remettre une médaille par année d'instruction;b. le cmdt du corps/de l'escadron propose toute attribution de la médaille et il devrait consulter le comité répondant quant à la sélection;c. l'autorité approbatrice est le comité provincial de la Fondation de Lord Strathcona;d. la médaille ne sera pas décernée exclusivement au cadet le plus ancien ou le plus populaire, mais plutôt au cadet qui répond le mieux aux critères;e. l'attribution de cette médaille est facultative; etf. cette récompense ne peut être attribuée qu'une seule fois à un même cadet. |
|---|---|

SELECTION CRITERIA

6. The recipient must have a complete knowledge of the activities of the cadet movement and must meet the following requirements:

- a. have a high level of physical fitness;
- b. have qualified to a training level not below:
 - (1) Petty Officer 2nd Class in Sea Cadets,
 - (2) Silver Star in the Army Cadets, or
 - (3) Level 3 in the Air Cadets;
- c. have met all requirements of their corps/sqn's mandatory training program

CRITÈRES DE SÉLECTION

6. Le récipiendaire doit posséder une parfaite connaissance des activités du mouvement des cadets et doit remplir les conditions suivantes:

- a. avoir un haut niveau de conditionnement physique;
- b. être qualifié au niveau d'instruction/grade minimal de:
 - (1) maître de 2ième classe pour les cadets de la Marine,
 - (2) étoile d'argent pour les cadets de l'Armée, ou
 - (3) niveau 3 pour les cadets de l'Air;
- c. avoir rencontré toutes les exigences du programme d'instruction obligatoire du

and attended at least 75 per cent of the scheduled training parades in the year of nomination;

- d. have met all requirements of their corps/sqn's optional/support training program and participated in at least 50 per cent of scheduled activities in the year of nomination;
- e. have completed three years as a cadet; and
- f. be regarded by peers and supervisors as exemplifying the model cadet.

corps/de l'escadron et avoir assisté à un minimum de 75 pour cent des parades pendant l'année de mise en nomination;

- d. avoir rencontré toutes les exigences du programme d'instruction facultatif du corps/de l'escadron et avoir assisté à un minimum de 50 pour cent des activités de l'année de mise en nomination;
- e. avoir complété trois ans dans les cadets; et
- f. être considéré comme un cadet exemplaire par ses pairs.

SELECTION PROCEDURE

7. The corps/sqn CO should seek the recommendations of the sponsoring committee and other adults with whom the cadet may have had contact during the course of cadet activities. Furthermore, every use should be made of evaluations, course reports and personnel evaluation reports to assist in determining the merit of the cadet under consideration.

8. When the CO (or the nomination committee when constituted) has determined that a Lord Strathcona Medal should be awarded to a cadet, the recommendation will be forwarded through the chain of command by the date specified by each region in order to ensure that medals are available in appropriate numbers and that the medals have been approved by the Lord Strathcona Trust Provincial Committee or by those persons authorized by the committee.

9. Regions shall place the order for the total number of medals and lapel pins required per province and per element to D Cdts 2-2-2-2 no later than 31 October of the precedent year the medals are to be presented.

PROCÉDURES DE SÉLECTION

7. Le cmdt du corps/de l'escadron devrait demander des recommandations du comité répondant et d'autres adultes qui ont pu travailler avec le cadet pendant des activités de cadets. De plus, les évaluations, rapports de cours et rapports d'appréciation du rendement devraient être pris en considération dans l'évaluation du cadet.

8. Lorsque le cmdt (ou le comité chargé des nominations) détermine que la Médaille Strathcona devrait être décernée, la recommandation sera acheminée par les voies hiérarchiques et avant la date limite spécifiée par chaque région afin d'assurer que les médailles seront disponibles en quantité suffisante et que le comité provincial de la Fondation de Lord Strathcona ou des personnes autorisées par ce comité, aura autorisée l'attribution des médailles.

9. Les régions doivent placer leur commande pour le nombre total de médailles et d'épinglettes par province et par élément à D Cad 2-2-2-2 au plus tard le 31 octobre de l'année précédent la présentation.

MEDAL PRESENTATION

10. The Lord Strathcona Medal and Certificate shall be provided to the cadet corps/sqn through the RCSU.

11. The Reviewing Officer at the Annual Review or the CO should present the Lord Strathcona Medal after the reading of a brief historical account on the medal found at Appendix 1 of this annex.

REPLACEMENT

12. If lost or stolen, this medal and undress ribbon can be replaced by sending a cheque or money order in the amount of \$13.60 paid to the order of “Lord Strathcona Trust Fund” to the following address:

Director Cadets & Junior Canadian
Rangers
National Defence Headquarters
101 Colonel By Drive
Ottawa, ON K1A 0K2

13. This request must include the name of the person requesting the medal, his/her telephone number and the address where the medal is to be sent. A proof that the medal has in fact been presented must also accompany the request (e.g. photocopy of the LSF certificate, newspaper clippings, picture, etc). If no proof is available, the Application for replacement found at Appendix 2 of this Annex must be completed and sent along with the request.

14. For cadets who have already received other medals and wish to have them court mounted, a 4 inch (10.16 cm) piece of ribbon can be sent free of charge when a request is mailed to the above mentioned address.

REMISE DE LA MÉDAILLE

10. L’URSC fournira la Médaille Strathcona et le certificat aux corps/à l’escadron de cadets.

11. L’Officier inspecteur de la revue annuelle ou le cmdt devrait présenter la Médaille Strathcona suite à la lecture d’un bref exposé sur l’historique de la médaille qui se trouve à l’appendice 1 de cette annexe.

REMPACEMENT

12. Si la médaille est perdue ou volée, cette dernière ainsi que le ruban peuvent être remplacés en faisant parvenir un chèque ou mandat-poste au montant de \$13.60 à l’ordre de “Fondation Lord Strathcona” à l’adresse suivante :

Directeur – Cadets et Rangers Juniors
Canadiens
Quartier général de la Défense nationale
101, promenade Colonel By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

13. Cette demande doit inclure le nom de la personne demandant la médaille, son numéro de téléphone ainsi que l’adresse où la médaille doit être expédiée. Une preuve que la médaille a bien été reçue doit aussi accompagner la demande (p.ex. une photocopie du certificat Lord Strathcona, des découpures de journaux, une photo, etc). Si aucune preuve n’est disponible, la Demande de remplacement qui se trouve à l’appendice 2 de cette annexe doit être complétée et envoyée avec la demande.

14. Pour les récipiendaires ayant déjà reçu d’autres médailles auparavant et qui désirent les faire monter, un morceau de ruban supplémentaire d’une longueur de 4 pouces (10.16 cm) leur sera envoyé gratuitement lorsqu’ils en feront la demande à l’adresse mentionnée ci-haut.

PAYMENT OF MEDALS

15. The total dollar amount for medals purchased by each province will be deducted directly from the appropriate provincial Lord Strathcona Trust Fund.

PAIEMENT DES MÉDAILLES

15. Le coût total des médailles commandées par chaque province sera déduit directement du fond provincial approprié de Lord Strathcona.

**PROCEDURE FOR THE
STRATHCONA MEDAL
PRESENTATION**

1. The master of ceremony, the CO RCSU or his/her deputy can read the following brief historical account on the Strathcona medal.

"The origin of the Strathcona Foundation dates back to 1909. Lord Strathcona, then High Commissioner for Canada in London, England, wished to improve the physical and intellectual capabilities of youths by encouraging habits of self-discipline, good citizenship and patriotism. To this end, he created the foundation bearing his name."

"In 1923, a medal was struck and awarded to the most deserving cadet of each corps. The medal is the highest award that can be granted to a cadet. The recipient was singled out amongst peers by an outstanding performance and a personal involvement in the community."

"I now ask the Commanding Officer to identify this year's most deserving cadet."

**PROCÉDURE POUR LA
PRÉSENTATION DE LA MÉDAILLE
STRATHCONA**

1. Le bref exposé qui suit sur l'historique de la médaille Strathcona peut être lu par le maître de cérémonie, par le cmdt de l'URSC ou son adjoint.

"L'origine de la fondation Strathcona remonte à 1909. Lord Strathcona, alors Haut commissaire pour le Canada à Londres, Angleterre, s'intéresse à l'amélioration de la condition physique et au développement des activités intellectuelles en préconisant pour les jeunes des habitudes d'auto discipline, de civisme et de patriotisme. À cette fin, il créa la fondation qui porte son nom."

"En 1923, l'organisme fit frapper une médaille à être présentée au cadet le plus méritant de chaque corps. Cette médaille est la plus haute récompense que peut se mériter un cadet pour s'être distingué parmi ses pairs par un rendement exceptionnel et une implication personnelle dans sa communauté."

"Je demande maintenant au commandant d'annoncer le cadet le plus méritant de cette année."

**APPLICATION FOR REPLACEMENT
LORD STRATHCONA MEDAL**

**DEMANDE DE REMPLACEMENT
MÉDAILLE LORD STRATHCONA**

I, _____

(Full name)

do solemnly declare that I have lost my Lord Strathcona Medal in the circumstances detailed below and wish a replacement:

I make this declaration conscientiously believing it to be true.

(Date) (Signature of declarant)

(Date) (*Signature of Corps CO / Witness)

* The CO or the witness shall ensure that the facts have been verified.

Je, _____

(Nom au complet)

déclare solennellement avoir perdu ma médaille Lord Strathcona durant les circonstances détaillées dans les lignes qui suivent et désire en obtenir le remplacement :

Je fais la présente déclaration, la croyant en conscience véridique.

(Date) (Signature du déclarant)

(Date) (*Signature du cmdt du corps / témoin)

* Le commandant ou le témoin devra être en mesure de vérifier les informations énoncées par le déclarant.

ROYAL CANADIAN LEGION CADET MEDAL OF EXCELLENCE

MÉDAILLE D'EXCELLENCE DES CADETS DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE

GENERAL

1. The Royal Canadian Legion (RCL) Cadet Medal of Excellence is awarded in recognition for individual endeavours in citizenship that meet or enhance the aims and objectives of the cadet movement.
2. The program is wholly sponsored by the RCL.

DESCRIPTION

3. This decoration consists of a circular old-silver coloured medal with a ribbon. On the obverse is the insignia of the RCL. The ribbon, 1.5 inches wide (3.8 cm), is blue with a large gold median.

TERMS OF REFERENCE

4. The awarding of the RCL Cadet Medal of Excellence is governed by:
 - a. each cadet corps/sqn may award one medal per training year unless other instructions are received by the RCSU based on restrictions from the RCL;
 - b. the corps/sqn CO is the approving authority for the awarding of the medal;
 - c. the medal may be awarded only once to any one individual;
 - d. the awarding of this medal is based upon a recognized national standard to maintain the prestige and value of the award throughout Canada; and
 - e. awarding of the medal is optional.

GÉNÉRALITÉS

1. La Médaille d'excellence des cadets de la Légion royale canadienne (LRC) est décernée afin de reconnaître des efforts individuels des cadets qui rencontrent ou surpassent les buts du programme des cadets en matière de citoyenneté.
2. L'attribution de cette médaille est entièrement parrainée par la LRC.

DESCRIPTION

3. Cette décoration comprend une médaille de couleur vieil argent avec un ruban. À l'avert du médaillon, en relief, est l'insigne de la LRC. Le ruban, 1,5 pouces de largeur (3.8 cm), est bleu avec une large rayure verticale dorée au centre.

ATTRIBUTION

4. Les conditions suivantes régissent l'octroi de la Médaille d'excellence des cadets de la LRC:
 - a. chaque corps/escadron peut remettre une médaille par année d'instruction à moins d'avis contraire reçu de l'URSC suite aux restrictions de la LRC;
 - b. le cmdt du corps/de l'escadron est l'autorité approbatrice pour l'attribution de la médaille;
 - c. un cadet ne peut recevoir qu'une seule fois la médaille;
 - d. l'attribution de la médaille se fait selon les normes nationales établies afin de maintenir son prestige et sa valeur à travers le Canada; et
 - e. l'attribution de la médaille est facultative.

5. A more formal and centralized selection process may be established at the Detachment level to consider recommendations of corps/sqn COs for the RCL Cadet Medal of Excellence.

5. Une procédure de sélection plus rigide et plus centralisée peut être instaurée au niveau des détachements afin d'évaluer les recommandations des cmdt des corps/escadrons pour la Médaille d'excellence des cadets de la LRC.

SELECTION CRITERIA

6. The main objective in awarding the RCL Cadet Medal of Excellence is to emphasize the citizenship aspects of the cadet program. To be eligible for consideration, a cadet must meet the following conditions:

- a. met all requirements of the corps/sqn annual mandatory and optional training programs;
- b. participated in a minimum of three community service events, in addition to those supported by the cadet corps/sqn;
- c. regarded by peers and superiors as exemplifying the model cadet; and
- d. enhanced the cadet corps/sqn through:
 - (1) co-operation with peers and subordinates,
 - (2) comradeship,
 - (3) promoting goodwill and morale within the corps/sqn,
 - (4) aiding in the development of group identity and cohesiveness,
 - (5) supporting and assisting fellow unit members, and

CRITÈRES DE SÉLECTION

6. Mettre en valeur le volet citoyenneté du programme des cadets est l'objet principal de la Médaille d'excellence des cadets de la LRC. Un cadet doit rencontrer les conditions suivantes afin d'être admissible pour la médaille:

- a. avoir rencontré les exigences des programmes d'instruction annuels obligatoires et facultatifs du corps/de l'escadron;
- b. avoir participé à un minimum de trois activités communautaires en plus de celles organisées par le corps/l'escadron;
- c. être considéré comme un cadet exemplaire par ses pairs et ses supérieurs; et
- d. avoir rehaussé le standard du corps/de l'escadron par:
 - (1) sa coopération avec ses pairs et ses subordonnés,
 - (2) sa camaraderie,
 - (3) l'encouragement à la bienveillance et au bon moral au sein du corps/de l'escadron,
 - (4) la formation de l'identité du groupe et de la cohérence,
 - (5) son appui et l'aide apporté aux autres membres du corps, et

(6) his/her involvement in the local community.

(6) son implication auprès de la communauté locale.

SELECTION PROCEDURE

7. The corps/sqn CO should seek the recommendations of the sponsoring committee, the school principal and representatives of any community service organization to which the cadet may have provided assistance, in order to assist in determining the merit of the cadet under consideration.

8. The CO should seek the active participation of local authorities of the RCL in the selection process.

9. When the CO (or the Selection Committee when constituted) determines that a RCL Cadet Medal of Excellence will be awarded, he/she shall advise the region/detachment in accordance with instructions received by the RCSU.

MEDAL PRESENTATION

10. The CO will liaise with the local RCL branch to ensure that a Legion representative can be made available to present the medal at the corps Annual Review.

11. The CO will liaise with the local RCL branch for the procurement of the medal unless other instructions are received by the RCSU.

REPLACEMENT

12. If lost or stolen, this medal and undress ribbon can be replaced by sending a request to the local RCL branch.

13. This request must include the name of the person requesting the medal, his telephone number and the address where the medal is to be sent.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

7. Le cmdt du corps/de l'escadron devrait demander les recommandations du comité répondant, du directeur de l'école du cadet et des représentants des organismes communautaires auxquels le cadet a donné son aide, tout ceci afin de déterminer le mérite du cadet en question.

8. Le cmdt devrait demander la participation active des représentants de la branche locale de la LRC dans le processus de sélection.

9. Quand le cmdt (ou le comité de sélection, s'il y a lieu) détermine que la Médaille d'excellence des cadets de la LRC sera décernée, il/elle communiquera cette information à la région/détachement selon les instructions reçues par l'URSC.

REMISE DE LA MÉDAILLE

10. Le cmdt communiquera avec la branche locale de la LRC afin de s'assurer qu'un représentant sera disponible pour présenter la médaille à la Revue annuelle du corps.

11. Le cmdt communiquera avec la branche locale de la LRC pour l'acquisition de la médaille à moins d'avis contraire reçu de l'URSC.

REMPACEMENT

12. Si la médaille est perdue ou volée, cette dernière ainsi que le ruban peuvent être remplacés en faisant parvenir une demande à la branche locale de la LRC.

13. Cette demande doit inclure le nom de la personne demandant la médaille, son numéro de téléphone ainsi que l'adresse où la médaille doit être expédiée.

**THE ARMY, NAVY AND AIR FORCE
VETERANS IN CANADA CADET
MEDAL OF MERIT**

**MÉDAILLE DU MÉRITE DES CADETS
DES ANCIENS COMBATTANTS DE
L'ARMÉE, DE LA MARINE ET DES
FORCES AÉRIENNES AU CANADA**

GENERAL

1. The Army, Navy and Air Force Veterans in Canada (ANAVETS), as a legacy to its desire to promote excellence and awareness of the CCO, has established the Army, Navy and Air Force Veterans in Canada Cadet Medal of Merit (ANAVETS Cadet Medal of Merit).

2. One medal shall be awarded at each CSTC to the top cadet, male or female, for each course listed in paragraphs 6, 7 and 8 hereunder.

DESCRIPTION

3. The decoration consists of a pewter-coloured medallion with ribbon. At the centre of the medallion is the centre portion of the ANAVETS insignia. Circling the insignia is written "Army Navy & Air Force Veterans in Canada" on one face and the French equivalent on the other face. Along the edge, there is a striped border of red, white and blue. The ribbon, 3.5 cm wide, is blue with two sets of thin vertical stripes of red and white. A metal bar at the top of the ribbon reads CADET and a second metal bar at the bottom of the ribbon, to which the medallion is joined, reads MERITUM.

SELECTION CRITERIA

4. The following selection criteria shall be used to determine the medal recipients:

- a. overall achievement on the course;

GÉNÉRALITÉS

1. Les Anciens combattants de l'Armée, de la Marine et des Forces aériennes au Canada (ANAVETS), par leur volonté de promouvoir l'excellence et une meilleure reconnaissance des OCC, ont établi la Médaille du mérite des cadets des Anciens combattants de l'Armée, de la Marine et des Forces aériennes au Canada (Médaille du mérite des cadets ANAVETS).

2. On remettra une médaille au meilleur cadet ou cadette à chaque CIEC pour chacun des cours énumérés aux paragraphes 6, 7 et 8 ci-dessous.

DESCRIPTION

3. La décoration comprend un médaillon de couleur étain avec ruban. Au centre du médaillon se trouve la partie centrale de l'insigne d'ANAVETS. Autour de l'insigne s'inscrivent les mots «Les anciens combattant de l'Armée, de la Marine et des Forces aériennes au Canada» sur une face et la version anglaise sur l'autre face. Une bordure de rayures rouge, blanc et bleu orne le médaillon. Le ruban, d'une largeur 3.5 cm, est bleu avec deux groupes de minces rayures verticales de rouge et blanc. Une barrette en métal gravée avec le mot «CADET» s'attache au bout supérieur du ruban. Une deuxième barrette, à laquelle se joint le médaillon et qui est gravée avec le mot «MERITUM», s'attache à la partie inférieure du ruban.

CRITÈRES DE SÉLECTION

4. Les critères de sélection suivants seront utilisés pour déterminer les récipiendaires des médailles:

- a. rendement global pendant le cours;

- b. leadership qualities;
- c. instructional abilities (criteria used if applicable to the course for which the medal is being awarded);
- d. dress and deportment;
- e. motivation; and
- f. cooperation with others.

- b. aptitudes au leadership;
- c. aptitudes à l'instruction (critère utilisé si approprié au cours pour lequel la médaille est décernée);
- d. tenue et conduite;
- e. motivation; et
- f. coopération avec autrui.

SELECTION COMMITTEES

5. For each course listed in paragraphs 6, 7 and 8 hereunder, the CSTC Commanding Officer shall form a selection committee comprised of members of his staff. These committees shall ensure the most deserving candidates are selected to receive the medals in accordance with the selection criteria.

COMITÉS DE S ÉLECTION

5. Pour chacun des cours énumérés aux paragraphes 6, 7 et 8 ci-dessous, le commandant du CIEC ordonnera la formation d'un comité de sélection composé de membres de son personnel. Ces comités devront s'assurer que seuls les meilleurs candidats sont sélectionnés pour recevoir les médailles en accord avec les critères de sélection.

SEA CADETS

6. Sea cadets loaded on the following summer courses are eligible for the ANAVETS Cadet Medal of Merit:

CADETS DE LA MARINE

6. Les cadets de la Marine inscrits aux cours d'été suivants sont admissibles à la Médaille du mérite des cadets ANAVETS:

- a. Boatswain Mate Course;
- b. Sailing Coach Course;
- c. Silver Sail Course;
- d. Shipwright Course;
- e. Marine Engineering Course;
- f. Drill and Ceremonial Instructor Course;
- g. Fitness and Sports Instructor Course;
- h. Air Rifle Marksmanship Instructor Course;

- a. Cours de maître de manœuvre;
- b. Cours d'entraîneur de voile;
- c. Cours de voile – Argent;
- d. Cours de charpentier;
- e. Cours de mécanicien de navire;
- f. Cours d'instructeur d'exercice militaire et cérémonial;
- g. Cours d'instructeur de conditionnement physique et de sports;
- h. Cours d'instructeur de tir de carabine à air comprimé;

- i. Military Band – Advanced Musician Course; and
- j. Pipe Band – Advanced Musician Course.

- i. Musique militaire – Cours de musicien avancé; et
- j. Corps de cornemuses – Cours de musicien avancé.

ARMY CADETS

7. Army cadets loaded on the following summer courses are eligible for the ANAVETS Cadet Medal of Merit:

- a. Parachutist Course;
- b. Expedition Instructor Course;
- c. Leadership and Challenge Course;
- d. Drill and Ceremonial Instructor Course;
- e. Fitness and Sports Instructor Course;
- f. Royal Canadian Army Cadets National Rifle Team;
- g. Fullbore Marksmanship Phase 2 Course;
- h. Air Rifle Marksmanship Instructor Course;
- i. Military Band – Advanced Musician Course; and
- j. Pipe Band – Advanced Musician Course.

AIR CADETS

8. Air cadets loaded on the following summer courses are eligible for the ANAVETS Cadet Medal of Merit:

- a. Advanced Aviation Technology Course – Airport Operations;

CADETS DE L'ARMÉE

7. Les cadets de l'Armée inscrits aux cours d'été suivants sont admissibles à la Médaille du mérite des cadets ANAVETS:

- a. Cours de parachutiste;
- b. Cours d'instructeur d'expéditions;
- c. Cours d'art du commandement et défi;
- d. Cours d'instructeur d'exercice militaire et cérémonial;
- e. Cours d'instructeur de conditionnement physique et de sports;
- f. Équipe nationale de tir des Cadets royaux de l'Armée canadienne;
- g. Cours de tir de précision gros calibre – Phase 2;
- h. Cours d'instructeur de tir de carabine à air comprimé;
- i. Musique militaire – Cours de musicien avancé; et
- j. Corps de cornemuses – Cours de musicien avancé.

CADETS DE L'AIR

8. Les cadets de l'Air inscrits aux cours d'été suivants sont admissibles à la Médaille du mérite des cadets ANAVETS:

- a. Cours de technologie avancée de l'aviation – Opérations d'un aéroport;

- b. Advanced Aviation Technology Course – Aircraft Maintenance;
- c. Advanced Aerospace Course;
- d. Drill and Ceremonial Instructor Course;
- e. Fitness and Sports Instructor Course;
- f. Survival Instructor Course;
- g. Air Rifle Marksmanship Instructor Course;
- h. Military Band – Advanced Musician Course; and
- i. Pipe Band – Advanced Musician Course.

- b. Cours de technologie avancée de l’aviation – Entretien d’aéronef;
- c. Cours d’aérospatiale avancée;
- d. Cours d’instructeur d’exercice militaire et cérémonial;
- e. Cours d’instructeur de conditionnement physique et de sports;
- f. Cours d’instructeur en survie;
- g. Cours d’instructeur de tir de carabine à air comprimé;
- h. Musique militaire – Cours de musicien avancé; et
- i. Corps de cornemuses – Cours de musicien avancé.

9. Air cadets participating in the Power Pilot Scholarship and Glider Pilot Scholarship are not eligible for the ANAVETS Cadet Medal of Merit as they are eligible candidates for the Air Force Association of Canada Medal that is awarded for those courses. Refer to [CATO 52-08](#) for more details on this medal.

9. Les cadets de l’Air participant à la Bourse de pilote d’avion et la Bourse de pilote de planeur ne sont pas admissibles à la Médaille du mérite des cadets ANAVETS, car ils sont admissibles à la Médaille de l’Association des Forces aériennes du Canada qui est décernée pour ces cours. Se référer à l’[OAIC 52-08](#) pour de plus amples détails sur cette médaille.

COMMON SUMMER COURSES

10. Here is the list of common summer courses for Sea cadets, Army cadets and Air cadets:

- a. Fitness and Sports Instructor Course;
- b. Air Rifle Marksmanship Instructor Course; and
- c. Military Band – Advanced Musician Course; and
- d. Pipe Band – Advanced Musician Course.

COURS D’ÉTÉ COMMUNS

10. Voici la liste des cours d’été communs pour les cadets de la Marine, les cadets de l’Armée et les cadets de l’Air:

- a. Cours d’instructeur de conditionnement physique et de sports;
- b. Cours d’instructeur de tir de carabine à air comprimé; et
- c. Musique militaire – Cours de musicien avancé; et
- d. Corps de cornemuses – Cours de musicien avancé.

11. Sea cadets, Army cadets and Air cadets attending a common summer course at the same CSTC shall be considered to be on the same course for the purpose of awarding the ANAVETS Cadet Medal of Merit. Only one medal shall be awarded to the top male cadet or the top female cadet on the course, whether it is a Sea cadet or an Army cadet or an Air cadet.

DISTRIBUTION OF MEDALS

12. Annually, D Cdts & JCR shall forward an appropriate quantity of medals to CSTCs based on the number of summer courses being conducted for that year in each location.

MEDAL PRESENTATIONS

13. An ANAVETS representative shall present the medals to the recipients at the graduation parades of the different CSTCs. If an ANAVETS representative is not available, the Reviewing Officer shall present the medals.

MULTIPLE MEDALS RECIPIENTS

14. A cadet having already received the ANAVETS Cadet Medal of Merit may also, in subsequent years, be the best cadet on other courses for which this medal is awarded thus the possibility of this cadet receiving one or two additional ANAVETS Cadet Medal of Merit.

15. For second-time medal recipients, a silver coloured maple leaf clasp shall be affixed in the middle and center of the medal and ribbon. For third-time medal recipients a gold coloured maple leaf clasp shall be affixed in the middle and center of the medal and ribbon.

11. Les cadets de la Marine, les cadets de l'Armée et les cadets de l'Air participants à un cours d'été commun au même CIEC seront considérés être sur le même cours en ce qui a trait à la remise de la Médaille du mérite des cadets ANAVETS. Seulement une médaille sera décernée au meilleur cadet ou à la meilleure cadette sur le cours qu'il soit un cadet de la Marine, un cadet de l'Armée ou un cadet de l'Air.

DISTRIBUTION DES MÉDAILLES

12. Annuellement, la D Cad & RJC fera parvenir une quantité appropriée de médailles aux CIEC en fonction du nombre de cours d'été enseignés pour l'année en cours à chaque endroit.

REMISE DES MÉDAILLES

13. Les médailles seront présentées aux récipiendaires par un représentant d'ANAVETS lors des parades de graduation aux différents CIEC. Si un représentant d'ANAVETS n'est pas disponible, les médailles seront présentées par l'officier de revue.

RÉCIPIENDAIRES DE MÉDAILLES MULTIPLES

14. Un cadet ayant déjà reçu la Médaille du mérite des cadets ANAVETS peut également, lors d'années subséquentes, être le meilleur cadet sur d'autres cours pour lesquels cette médaille est décernée donc il y a possibilité pour ce cadet de se voir remettre une ou deux Médailles du mérite des cadets ANAVETS additionnelles.

15. Pour les récipiendaires d'une deuxième médaille, une agrafe en forme de feuille d'érable de couleur argent sera fixée au milieu et au centre de la médaille et du ruban. Pour les récipiendaires d'une troisième médaille, une agrafe en forme de feuille d'érable de couleur or sera fixée au milieu et au centre de la médaille et du ruban.

16. To receive their medal and ribbon affixed with a silver or gold coloured maple leaf clasp, second-time and third-time medal recipients shall return the second or third ANAVETS Cadet Medal of Merit they received at the graduation parade to the ANAVETS National Headquarters, through their squadron Commanding Officer. ANAVETS shall have the medal and ribbon affixed with the appropriate coloured maple leaf clasp and then returns the affixed medal and ribbon to the cadet. Follow the same procedure as for medal and/or ribbon replacement; see paragraphs 18 and 19 hereunder.

NOTIFICATION OF AWARD

17. In the week following the graduation parade, the CSTC Commanding Officer or his designate shall record medal recipients in FORTRESS.

MEDAL AND/OR RIBBON REPLACEMENT

18. A replacement medal and/or ribbon may be obtained by submitting a written request to the ANAVETS National Headquarters. The following information must be included with the request:

- a. medal recipient's given name(s) and surname;
- b. medal recipient's squadron number at the time of award, and if two or three different squadrons for a second-time or third-time medal recipient, indicate the different squadrons;
- c. year in which the medal was awarded or years in which the two or three medals were awarded for a second-time or third-time medal recipient;

16. Pour recevoir leur médaille et ruban avec une agrafe en forme de feuille d'érable de couleur argent ou or, les récipiendaires d'une deuxième ou d'une troisième médaille doivent retourner la deuxième ou troisième médaille reçue à la parade de graduation au siège national de l'ANAVETS, à travers leur commandant d'escadron. ANAVETS fera fixer une agrafe en forme de feuille d'érable de couleur appropriée à la médaille et au ruban pour ensuite retourner cette médaille et ruban avec agrafe au cadet. Suivre la même procédure que pour le remplacement d'une médaille et/ou d'un ruban, voir les paragraphes 18 et 19 ci-dessous.

AVIS DE LA REMISE

17. Dans la semaine suivant la parade de graduation, le commandant du CIEC ou son délégué doit enregistrer les récipiendaires de la médaille dans FORTERESSE.

REPLACEMENT D'UNE MÉDAILLE ET/OU D'UN RUBAN

18. Une médaille et/ou un ruban de remplacement peuvent être obtenus en faisant parvenir une demande écrite au siège national de l'ANAVETS. Les informations suivantes doivent être incluses avec la demande:

- a. le(s) prénom(s) et le nom de famille du récipiendaire de la médaille;
- b. le numéro d'escadron du récipiendaire de la médaille au moment de la remise, et si deux ou trois escadrons différents pour un récipiendaire d'une deuxième ou d'une troisième médaille, indiquer les différents escadrons;
- c. l'année où la médaille a été décernée ou les années où les deux ou trois médailles ont été décernées pour un récipiendaire d'une deuxième ou d'une troisième médaille;

- d. location where the medal was awarded, and if two or three different locations for a second-time or third-time medal recipient, indicate the different locations;
- e. medal recipient's telephone number(s); and
- f. mailing address where the medal and/or ribbon are to be sent.

- d. l'endroit où la médaille a été décernée, et si deux ou trois endroits différents pour un récipiendaire d'une deuxième ou d'une troisième médaille, indiquer les différents endroits;
- e. numéro(s) de téléphone du récipiendaire de la médaille; et
- f. l'adresse postale où la médaille et/ou le ruban doivent être expédiés.

19. The replacement medal and/or ribbon request is to be sent by mail to the ANAVETS National Headquarters at the following address:

19. La demande pour une médaille et/ou un ruban de remplacement doit être envoyée par la poste au siège national de l'ANAVETS à l'adresse suivante:

The Army, Navy and Air Force Veterans in
Canada
Dominion Headquarters
6 Beechwood Avenue, Suite #2
Ottawa, ON
K1L 8B4

Les Anciens combattants de l'Armée, de la
Marine et des Forces aériennes au Canada
Quartier général du Dominion
6 Avenue Beechwood, Suite #2
Ottawa, ON
K1L 8B4

THE COLONEL ROBERT PERRON AWARD

LE PRIX COLONEL-ROBERT-PERRON

GENERAL

1. Recognizing and rewarding cadet achievements are essential aspects of youth development. Furthermore, an award related to physical fitness is particularly important considering the related aim and associated participant outcome within the Cadet Program Mandate in [CATO 11-03](#).

2. This annex provides the eligibility criteria and explains the selection process for the Colonel Robert Perron Award.

AWARD DESCRIPTION

3. The Colonel-Robert-Perron Award for Excellence in Physical Fitness (hereinafter referred to as the “Perron Award”) is a national award that is presented annually to the top male and female cadets who demonstrate the best physical fitness.

4. The Perron Award is based on the fitness components for the Cadet Fitness Assessment Incentive Program described in CATO 14-18 and graded using the Perron Award Scoring Matrix available at Appendix 1.

AWARD ELIGIBILITY

5. Any cadet aged 15 or older can voluntarily undergo the physical fitness test and apply for the Perron Award.

AWARD TIMELINE

6. The following timeline will apply:

- a. Testing period: 1 September - 31

GÉNÉRALITÉS

1. Un des éléments essentiels dans le développement des jeunes consiste à reconnaître et récompenser les réalisations. De plus, un prix récompensant la condition physique est particulièrement pertinent, compte tenu du lien existant entre l’objectif et les résultats attendus par les participants dans le cadre du Mandat du programme des cadets tel que décrit dans l’[OAIC 11-03](#).

2. La présente annexe décrit les critères d’éligibilité ainsi que le processus de sélection pour le prix Colonel-Robert-Perron.

DESCRIPTION DU PRIX

3. Le prix Colonel-Robert-Perron d’excellence en condition physique (ci-après nommé « prix Perron ») est un prix national qui est décerné annuellement au cadet et à la cadette qui démontrent la meilleure condition physique.

4. L’attribution du prix Perron se fera à partir des composantes du programme d’évaluation de la condition physique décrit à l’OAIC 14-18 et calculé selon le système de pointage de la Matrice de pointage du prix Perron que l’on retrouve à l’appendice 1.

ADMISSIBILITÉ AU PRIX

5. Tout cadet âgé de 15 ans ou plus peut volontairement se soumettre au test de condition physique et poser sa candidature au prix Perron.

CALENDRIER

6. Voici le calendrier à suivre :

- a. période de test : du 1er sept. au 31

- | | |
|--|--|
| March each year; | mars chaque année; |
| b. Nomination deadline: 15 April; | b. date limite de mise en candidature : le 15 avril; |
| c. Award winners selection and announcement: First week of May; and | c. sélection des gagnants et annonce: première semaine de mai; et |
| d. Award presentation: Presented by D Cds & JCR or a representative, between May-August (i.e. ACR, CSTC ceremony, etc.). | d. remise du prix : présenté par le D Cad & RJC, ou son représentant, entre mai et août (c.-à-d. revue annuelle, cérémonie au CIEC, etc.). |

FITNESS ASSESSMENT DETAILS

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE

7. The fitness test shall be conducted in accordance with CATO 14-18 and is comprised of all the following fitness-area tests:

7. Le test d'aptitude physique devra être administré conformément à l'OAIC 14-18 et comprend toutes les épreuves suivantes :

- | | |
|---|--|
| a. 20-m Shuttle Run Test, which is scored by the number of laps completed; | a. test de course navette de 20 m, le pointage correspondant au nombre d'étapes complétées; |
| b. curl-up, which is scored by counting the number of curl-ups completed repeatedly at a pace of one curl-up every three seconds; | b. demi redressement assis, le pointage correspondant au nombre de demi redressements effectués consécutivement au rythme de un demi redressement assis à toutes les trois secondes; |
| c. push-up, which is scored by counting the number of push-ups completed repeatedly at a pace of one push-up every three seconds; | c. extension des bras, le pointage correspondant au nombre d'extensions des bras effectuées consécutivement au rythme de une extension des bras à toutes les trois secondes; |
| d. shoulder stretch, which shall be completed on both the right and left arms by measuring the ability to touch hands; and | d. étirement de l'épaule, qui devra être réussi pour chaque bras en fonction de la capacité à toucher les mains; et |
| e. back-saver sit and reach (20 cm for male and 30 cm for female), which shall be completed for each leg by | e. flexion du tronc vers l'avant (20 cm pour les garçons et 30 cm pour les filles) qui devra être réussi pour |

measuring the distance the cadets can reach with their hands.

chaque jambe en mesurant la distance que les cadets peuvent atteindre avec leurs mains.

NOTE.

The two fitness-areas shall be tested for the muscular flexibility component (7.d.-7.e.).

NOTA.

Les deux épreuves de la composante flexibilité musculaire (7.d. à 7.e.) doivent être testées.

8. The achievement results for each fitness-area test are to be recorded for each participating cadet and validated by the test supervisor using the Application Form at Appendix 2.

8. Les résultats obtenus dans chacune des épreuves du test d'aptitude doivent être consignés pour chaque participant et être validés par le superviseur du test sur le formulaire de mise en candidature, disponible à l'appendice 2.

FITNESS TEST SCORING DETAILS

MODALITÉS DE LA NOTATION DU TEST D'APTITUDE PHYSIQUE

9. Once achievement results have been recorded as per paragraph 8, staff will use the Scoring Matrix at Appendix 1 to obtain the score for each fitness-area test of the test and record the score on the Application Form at Appendix 2.

9. Une fois les résultats consignés conformément au paragraphe 8, la matrice de pointage, appendice 1, sera utilisée afin de déterminer le pointage obtenu pour chaque épreuve du test, pointage qui sera inscrit sur le formulaire de mise en candidature, appendice 2.

10. Calculations are simply made by matching the achievement result with its corresponding score (0 to 100 points or 0 to 50 points) located in the same row of the scoring matrix for three of the five fitness-area tests. For the two other fitness-area tests, score will be 50 each if succeeded, otherwise zero. After all fitness-area tests have been scored, simply add the scores to determine the overall score out of a possible 400 points.

10. On effectue le calcul en associant tout simplement le résultat obtenu au barème correspondant (0 à 100 pts ou 0 à 50 pts) se trouvant sur la même ligne de la matrice de notation pour trois des cinq épreuves. Pour les deux autres épreuves, le pointage sera de 50 chacune si réussie, sinon de zéro. Une fois les résultats des épreuves du test d'aptitude physique notés, on les additionne pour déterminer la note finale sur un total possible de 400 points.

11. In the event of a tie, individual fitness-area tests scores will be compared in the order presented in paragraph 7 until the winner is identified.

11. En cas d'égalité, on comparera les notes obtenues pour chaque épreuve du test d'aptitude dans l'ordre présenté au paragraphe 7, jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.

AWARD NOMINATION

CANDIDATURE AU PRIX

12. Once scores have been calculated and validated by the fitness test supervisor, the

12. Une fois les pointages calculés et validés par le superviseur du test d'aptitude physique,

Commanding Officer will endorse the results of the cadet with the most points on the Application Form at Appendix 2.

le commandant certifiera l'exactitude des résultats du cadet ou de la cadette qui a obtenu le plus grand nombre de points sur le formulaire de mise en candidature apparaissant à l'appendice 2.

13. The Corps/Squadron CO, in which cadets voluntarily participate, shall submit the Perron Award Application Form by the nomination deadline of 15 April to Detachment or RCSU either by fax, by mail or by scanning the completed form and attaching it to an e-mail. Each corps/squadron may submit one male and one female nomination.

13. Le commandant du corps/escadron, duquel des cadets participent volontairement, enverra le Formulaire de mise en candidature au prix Perron, au plus tard le 15 avril, au Détachement ou à l'URSC par télécopie, par la poste ou par courriel en joignant une copie numérisée du formulaire complété. Chaque corps/escadron peut soumettre une candidature masculine et une féminine.

14. The RCSU shall select the best three male and female candidates from their region and forward a copy of the application forms to D Cdts and JCR prior to 30 April.

14. L'URSC doit sélectionner les trois meilleurs candidats et les trois meilleures candidates de sa région et envoyer une copie des formulaires de candidature au D Cad & RJC avant le 30 avril.

AWARD WINNERS SELECTION

SÉLECTION DES GAGNANTS

15. During the first week of May, applications will be reviewed to identify the male and female cadet who attained the highest fitness test score. Any tie will be broken in accordance with paragraph 11.

15. Durant la première semaine de mai, les formulaires seront examinés afin d'identifier le cadet et la cadette qui ont obtenu la plus haute note finale au test. Toute égalité sera brisée de la manière énoncée au paragraphe 11.

16. The results will be presented to D Cdts & JCR for final approval.

16. Les résultats seront soumis à l'approbation finale du D Cad & RJC.

AWARD PRESENTATION

PRÉSENTATION DU PRIX

17. Once the winners' home RCSUs and Corps/ Squadrons have been notified, details of the award presentation will be discussed and finalized. Presentation options could include D Cdts & JCR (or a representative) attending the cadets unit's ACR or CSTC ceremony, or attending some other suitable occasion as determined by D Cdts & JCR, in consultation with the RCSUs and Corps/Squadrons.

17. Une fois que les URSC et les corps/escadrons d'appartenance des gagnants sont informés, les modalités afférentes à la présentation du prix seront discutées et finalisées. En ce qui a trait au mode de présentation, le D Cad & RJC (ou son représentant) pourrait, par exemple, se rendre à la revue annuelle de l'unité ou à une cérémonie au CSTC du cadet ou encore assister à une autre occasion de présentation appropriée tel que déterminée par le D Cad & RJC de concert avec les URSC et les corps/escadrons.

18. The presentation should be photographed and a corresponding article prepared to promote the event as much as possible, for example, in local newspapers and websites.

18. On devrait photographier la cérémonie de remise du prix et rédiger un article correspondant afin de faire la promotion de l'événement du mieux possible, notamment dans les journaux locaux et des sites web.

OPI: D Cdts & JCR 2
Date: 10 March 2015
Amendment: 3/15

BPR : D Cad & JCR 2
Date : 10 mars 2015
Modificatif : 3/15

**PERRON AWARD
SCORING MATRIX
FEMALE STANDARDS**

**PRIX PERRON
MATRICE DE POINTAGE
NORMES APPLICABLES AUX FEMMES**

Score/ pointage	Shuttle Run (laps) / Course navette (étapes)	Curl-ups / Demi redressements assis	Push Ups / Extensions des bras	Back saver sit / Flexion du tronc vers l'avant
100	122	75	65	Maximum of 30 cm to prevent hyperextension / Maximum de 30 cm afin d'éviter les hyperextensions
99	121		64	
98	120	74	63	
97	119		62	
96	118	73	61	
95	117		60	
94	116	72	59	
93	115		58	
92	114	71	57	
91	113		56	
90	112	70	55	
89	111		54	
88	110	69	53	
87	109		52	
86	108	68	51	
85	107		50	
84	106	67	49	
83	105		48	
82	104	66	47	
81	103		46	
80	102	65	45	
79	101	64	44	
78	100	63	43	
77	99	62	42	
76	98	61	41	
75	97	60	40	
74	96	59	39	
73	95	58	38	
72	94	57	37	
71	93	56	36	
70	92	55	35	
69	91	54	34	
68	90	53	33	
67	89	52	32	
66	88	51	31	
65	87	50	30	
64	86	49	29	
63	85	48	28	
62	84	47	27	
61	83	46	26	
60	82	45	25	
59	81	44	24	
58	80	43	23	
57	79	42	22	
56	78	41	21	
55	77	40	20	
54	76	39	19	
53	75	38	18	
52	74	37	17	
51	73	36	16	

Score/ pointage	Shuttle Run (laps) / Course navette (étapes)	Curl-ups / Demi redressements assis	Push Ups / Extensions des bras	Back saver sit / Flexion du tronc vers l'avant
50	72	35	15	30
49	71			
48	70	34		
47	69			
46	68	33	14	
45	66			
44	65	32		
43	64		13	
42	63	31		
41	62	30		
40	61	29	12	
39	60			
38	59	28		
37	58			
36	57	27	11	
35	56			
34	55	26		
33	54		10	
32	53	25		
31	52	24		
30	51	23	9	
29	50			
28	49	22		
27	48			
26	47	21		
25	46		8	
24	45	20		
23	44			
22	43	19		
21	42			
20	41	18	7	
19	40			
18	39	17		
17	38			
16	37	16		
15	36		6	
14	35	15		
13	34			
12	33	14		
11	32			
10	31	13	5	
9	30			
8	29	12		
7	28			
6	27	11		
5	26		4	
4	25	10		
3	24			
2	23	9		
1	22	8	3	

**PERRON AWARD
SCORING MATRIX
MALE STANDARDS**

**PRIX PERRON
MATRICE DE POINTAGE
NORMES APPLICABLES AUX HOMMES**

Score/ pointage	Shuttle Run (laps) / Course navette (étapes)	Curl-ups / Demi redressements assis	Push Ups / Extensions des bras	Back saver sit / Flexion du tronc vers l'avant
100	156	75	85	Maximum of 20 cm to prevent hyperextension / Maximum de 20 cm afin d'éviter les hyperextensions
99	155		84	
98	154	74	83	
97	153		82	
96	152	73	81	
95	151		80	
94	150	72	79	
93	149		78	
92	148	71	77	
91	147		76	
90	146	70	75	
89	145		74	
88	144	69	73	
87	143		72	
86	142	68	71	
85	141		70	
84	140	67	69	
83	139		68	
82	138	66	67	
81	137		66	
80	136	65	65	
79	135		64	
78	134	64	63	
77	133		62	
76	132	63	61	
75	131		60	
74	130	62	59	
73	129		58	
72	128	61	57	
71	127		56	
70	126	60	55	
69	125		54	
68	124	59	53	
67	123		52	
66	122	58	51	
65	121		50	
64	120	57	49	
63	119		48	
62	118	56	47	
61	117		46	
60	116	55	45	
59	115		44	
58	114	54	43	
57	113		42	
56	112	53	41	
55	111	52	40	
54	110	51	39	
53	109	50	38	
52	108	49	37	
51	107	48	36	

Score/ pointage	Shuttle Run (laps) / Course navette (étapes)	Curl-ups / Demi redressements assis	Push Ups / Extensions des bras	Back saver sit / Flexion du tronc vers l'avant
50	106	47	35	20
49	105			
48	104	46	34	
47	103			
46	102	45	33	
45	100	44		
44	98	43	32	
43	97	42		
42	96	41	31	
41	95	40	30	
40	94	39	29	
39	93			
38	92	38	28	
37	91			
36	90	37	27	
35	89	36		
34	87	35	26	
33	86	34		
32	85	3	25	
31	84	32	24	
30	83	31	23	
29	82			
28	81	30	22	
27	80			
26	79	29	21	
25	78			
24	76	28	20	
23	75	27		
22	74	26	19	
21	73	25		
20	72	24	18	
19	71			
18	70	23	17	
17	69			
16	68	22	16	
15	67			
14	66	21	15	
13	65			
12	64	20	14	
11	63			
10	62	19	13	
9	61			
8	60	18	12	
7	59			
6	58	17	11	
5	57			
4	56	16	10	
3	55			
2	54	15	9	
1	53	14	8	

**APPLICATION
COLONEL ROBERT PERRON AWARD**

**MISE EN CANDIDATURE
PRIX COLONEL-ROBERT-PERRON**

(To be reproduced locally)

(Reproduire sur place)

PART 1 – PERSONAL INFORMATION			PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS PERSONNELS		
RANK / GRADE	SURNAME / NOM	FIRST NAME / PRENOM	M	<input type="checkbox"/>	
			F	<input type="checkbox"/>	
BIRTH DATE / DATE DE NAISSANCE					
PART 2 – UNIT INFORMATION			PARTIE 2 – RENSEIGNEMENTS SUR L'UNITÉ		
SEA / MARINE <input type="checkbox"/>	NO. / N°	NAME / NOM	CITY / VILLE	PROVINCE	
ARMY / ARMÉE <input type="checkbox"/>					
AIR / AIR <input type="checkbox"/>					
PART 3 – TEST RESULTS			PARTIE 3 – RÉSULTATS DU TEST		
20 meter shuttle run Course-navette de 20 m	Laps Étapes	Perron Award Score Pointage Prix Perron	/ 100		
Curl ups every 3 seconds Demi redressements assis à toutes les 3 secondes	Number Nombre	Perron Award Score Pointage Prix Perron	/ 100		
Push-ups every 3 seconds Extension des bras à toutes les 3 secondes	Number Nombre	Perron Award Score Pointage Prix Perron	/ 100		
Shoulder stretch Étirement de l'épaule	Both arms Les deux bras	YES/OUI <input type="checkbox"/> NO/NON <input type="checkbox"/>	Yes both arms 50 pts, otherwise 0 pt Oui les deux bras 50 pts, sinon 0 pt		/ 50
Back-saver sit and reach – Male 20 cm, Female 30 cm (Each leg must reached the minimum distance required) Flexion du tronc vers l'avant – Garçon 20 cm, fille 30 cm (Chaque jambe doit atteindre la distance minimum requise)	Both legs Les deux jambes	YES/OUI <input type="checkbox"/> NO/NON <input type="checkbox"/>	Yes both legs 50 pts, otherwise 0 pt Oui les deux jambes 50 pts, sinon 0 pt		/ 50
TOTAL SCORE / POINTAGE TOTAL					/ 400
PART 4 – RESULTS CERTIFICATION			PARTIE 4 – ATTESTATION DES RÉSULTATS		
I supervised the fitness test, which was conducted in accordance with CATO 14-18, and certify the accuracy of the results and corresponding scores.			J'ai supervisé le test d'aptitude qui a été effectué conformément à l'OAIC 14-18 et j'atteste l'exactitude des résultats et du pointage correspondant.		
NAME AND RANK / NOM ET GRADE TEST SUPERVISOR / SUPERVISEUR DU TEST			SIGNATURE TEST SUPERVISOR / SUPERVISEUR DU TEST		DATE
PART 5 – AWARD NOMINATION			PARTIE 5 – MISE EN CANDIDATURE AU PRIX		
I certify that this cadet achieved the highest total score within the corps/squadron and therefore nominate him/her for the Colonel Robert Perron Award.			J'atteste que ce(tte) cadet(te) a obtenu la plus haute note totale du corps/escadron et présente sa candidature au prix Colonel-Robert-Perron.		
NAME AND RANK / NOM ET GRADE CORPS/SQN CO / CMDT CORPS/ESC			SIGNATURE CORPS/SQN CO / CMDT CORPS/ESC		DATE
PART 6 – AWARD RECOMMENDATION			PARTIE 6 – RECOMMANDATION AU PRIX		
I recommend this cadet for the Colonel Robert Perron Award.			Je recommande ce(tte) cadet(te) au prix Colonel-Robert-Perron.		
NAME AND RANK / NOM ET GRADE CO RCSU / CMDT URSC			SIGNATURE CO RCSU / CMDT URSC		DATE